



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 20 d) de l'ordre du jour

Développement durable : sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

Lettre datée du 8 décembre 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 7 décembre 2010 que vous adresse le Premier Ministre de la Grèce, à laquelle sont jointes les déclarations publiées à l'issue de deux réunions organisées récemment par la Grèce dans le cadre de son action contre les changements climatiques (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 20 d) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Anastassis Mitsialis



**Annexe à la lettre datée du 8 décembre 2010 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ce moment où la communauté des nations se réunit à Cancún, au Mexique, pour la seizième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, j'ai le plaisir de porter à votre attention deux initiatives que la Grèce a prises récemment dans le cadre de son action contre les changements climatiques.

La première de ces initiatives s'est tenue en octobre 2010, lorsque la Grèce a organisé à Athènes une Initiative méditerranéenne de lutte contre les changements climatiques (IMLCC), avec la participation de tous les États voisins du bassin méditerranéen. À l'issue de cette manifestation, 18 États méditerranéens ont signé une Déclaration commune sur l'Initiative méditerranéenne de lutte contre les changements climatiques qui les engage à contribuer à l'émergence d'économies à faibles émissions de carbone, sobres en ressources et résilientes face aux changements climatiques dans la région de la Méditerranée, en coopération avec l'Union pour la Méditerranée. Je joins cette déclaration commune à ma lettre, à titre d'information (voir pièce jointe 1).

La deuxième initiative s'est déroulée dans le contexte de la présidence en exercice grecque de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, avec pour devise « La mer Noire se met au vert ». L'un des principaux résultats obtenus par la présidence grecque a été la déclaration commune que les 12 pays membres de l'Organisation ont adoptée il y a quelques jours à la réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres qui a marqué la fin de la présidence grecque. Dans cette déclaration, les 12 pays concernés se sont engagés à orienter la région de la mer Noire vers un modèle de développement vert et à lutter contre les changements climatiques en adoptant une politique régionale et des stratégies communes. Je joins également à ma lettre le texte de la Déclaration de Thessalonique pour la mer Noire (voir pièce jointe 2), qui fera l'objet d'une conférence de presse spéciale à Cancún dans le cadre de la présidence grecque.

La Grèce est fermement résolue à jouer un rôle de pointe dans l'action menée à l'échelle mondiale pour faire advenir un nouveau modèle de développement : un modèle de développement vert qui aidera à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à leurs effets et qui favorisera une croissance économique durable et équitable en valorisant le capital humain et en alignant l'exploitation des richesses naturelles sur les possibilités de la planète. Nous nous efforçons d'agir au triple niveau national, régional et mondial, avec la conviction que l'exemple donné aura un effet d'entraînement sur l'action mondiale.

J'espère que cette contribution de la Grèce et des 23 autres pays associés à ces deux initiatives favoriseront le succès de l'action que vous menez pour parvenir à un consensus mondial sur la lutte contre les changements climatiques.

Le Premier Ministre
de la République hellénique
(Signé) Georges A. Papandréou

Pièce jointe 1

Déclaration commune sur la lutte contre les changements climatiques dans la région élargie de la mer Noire, adoptée à la vingt-troisième réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire

Thessalonique, 26 novembre 2010

Les ministres des affaires étrangères des États Membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, à savoir la République d'Albanie, la République d'Arménie, la République d'Azerbaïdjan, la République de Bulgarie, la République de Moldova, la Roumanie, la Fédération de Russie, la République de Serbie, la République turque et l'Ukraine, réunis à Thessalonique le 26 novembre 2010,

Conscients que les changements climatiques, qui sont un phénomène mondial causé principalement par l'activité humaine, constituent un problème auquel sont confrontés tous les pays et qui ne pourra être résolu que par des solutions mondiales et par la coopération régionale,

Sachant que la région de la mer Noire est vulnérable à de nombreux effets préjudiciables des changements climatiques et que leurs pays devraient par conséquent œuvrer en faveur d'un accord international contraignant sur ces changements,

Sachant également qu'il importe de mettre au point et d'appliquer des stratégies régionales visant, selon que de besoin, à lutter contre les nombreux effets préjudiciables des changements climatiques et à renverser la tendance actuelle à l'appauvrissement de la biodiversité et à la dégradation des écosystèmes,

Considérant que les techniques et pratiques écologiques visant à protéger le milieu terrestre et marin, la diversité biologique et les richesses naturelles peuvent assurer le bien-être futur de leur région,

Convaincus qu'il importe d'assurer le développement durable de la région élargie de la mer Noire et d'adopter un modèle de développement à long terme servant les intérêts de tous,

Considérant qu'il importe d'agir plus énergiquement dans la région de la mer Noire en mettant en commun les bonnes pratiques et les techniques d'atténuation des changements climatiques et en cherchant des solutions communes qui servent les intérêts de tous,

Voyant dans la réponse à apporter aux changements climatiques l'occasion de promouvoir une économie verte et de renforcer la coopération régionale et le développement économique de la région,

Conscients qu'il importe d'élaborer dans la région élargie de la mer Noire, dans le cadre de la réponse à apporter par cette région aux changements climatiques et comme condition d'un développement durable, des stratégies de développement vert tournées vers l'avenir qui relanceront l'activité économique, l'investissement, la création d'entreprises et l'emploi, y compris en privilégiant une conversion

progressive aux technologies nouvelles, grâce notamment aux énergies propres et à l'amélioration des rendements énergétiques,

Soulignant que les réponses à apporter aux changements climatiques doivent être coordonnées avec le développement social et économique afin d'éviter qu'elles ne produisent sur lui des effets contraires,

Prenant note de l'importante action de sensibilisation et de mobilisation menée par la société civile sur les problèmes posés par les changements climatiques et sur l'environnement, ainsi que des connaissances et du savoir-faire considérables qu'elle a acquis dans ce domaine,

Accueillant favorablement la campagne intitulée « La mer Noire se met au vert » proposée par la présidence en exercice grecque de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, qui vise à réaffirmer le rôle de chef de file de l'Organisation dans la coopération régionale,

Sont convenus de prendre les mesures suivantes :

1. *Approuver* l'idée de transformer la région de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire en un modèle d'énergie propre en adoptant des pratiques à faible taux de pollution dans le cadre d'économies sobres en ressources et résilientes face aux changements climatiques;

2. *Formuler* des stratégies régionales d'atténuation des changements climatiques qui tiennent compte des moyens des pays concernés en même temps qu'elles garantissent la sécurité énergétique et un développement durable porteur de croissance, d'emplois et de bien-être social;

3. *Travailler* à l'élaboration d'approches communes des changements climatiques manifestant une ferme volonté de montrer l'exemple et d'agir au niveau international, afin de pouvoir contribuer à l'adoption d'accords internationaux et régionaux en facilitant la formulation de positions communes et d'initiatives appuyées sur des projets;

4. *Continuer* d'œuvrer à l'adoption de réglementations et de programmes de développement régionaux qui créeront un cadre favorable à l'investissement de capitaux publics et privés dans tous les secteurs concernés;

5. *Mettre à profit* le réseau des organismes de la société civile investis dans la lutte contre les changements climatiques et dans la protection de l'environnement dans la région de la mer Noire;

6. *Promouvoir* une collaboration renforcée face aux défis communs, en formulant des plans et des programmes communs pour la mise en œuvre de modèles d'évaluation des risques environnementaux, en particulier de modèles d'alerte précoce, en vue de prendre des dispositions communes et d'améliorer les dispositifs de protection civile contre les catastrophes dans la région élargie de la mer Noire;

7. *Renforcer* l'action de sensibilisation du public aux questions d'écologie pour assurer la sécurité à long terme de l'environnement de la mer Noire;

8. *S'engager* personnellement, dans le cadre ainsi défini, à œuvrer au succès des négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Pièce jointe 2

Déclaration commune sur le lancement d'une Initiative méditerranéenne de lutte contre les changements climatiques

Les participants à la réunion tenue le 22 octobre 2010 au complexe Astir Palace à Athènes à l'occasion du lancement de l'Initiative méditerranéenne de lutte contre les changements climatiques,

Rappelant la déclaration par laquelle le Premier Ministre de la République hellénique a annoncé une Initiative méditerranéenne de lutte contre les changements climatiques au troisième Sommet méditerranéen sur l'énergie durable, qui s'est tenu à Athènes les 18 et 19 mai 2010,

Tenant compte de ce que les États participant à la réunion qui sont membres de l'Union européenne se sont engagés à aligner toutes leurs politiques relatives aux changements climatiques sur la législation européenne,

Conscients que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a constaté que le bassin méditerranéen était particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques,

Sachant que nombre de ces effets, tels que le risque accru de sécheresse, l'allongement de la saison des incendies de forêt et la réduction de la productivité agricole, sont communs à l'ensemble de la région méditerranéenne,

Conscients que, l'Accord de Copenhague nonobstant, il n'existe pas encore d'accord international juridiquement contraignant sur les changements climatiques,

Reconnaissant qu'il est impératif pour la région de la Méditerranée de prendre dès maintenant les dispositions voulues pour s'adapter aux changements climatiques déjà constatés et chercher les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en mettant en commun les bonnes pratiques, les données d'expérience et les outils disponibles,

Affirmant qu'il importe d'élaborer pour la Méditerranée des stratégies communes de développement sobres en carbone,

Notant que la région de la Méditerranée dispose d'un potentiel incomparable qui pourrait faire d'elle un centre majeur de production d'énergie renouvelable pour les marchés intérieurs et voisins,

Sachant que, pour actualiser ce potentiel, il faudra renforcer les moyens techniques requis pour exploiter les ressources disponibles, créer des dispositifs de financement et intensifier la collaboration, notamment en matière d'intégration des réseaux de transport d'électricité, que l'Union pour la Méditerranée cherche à développer par le biais de son Plan solaire méditerranéen,

Considérant que la formulation de projets à grande échelle dans le domaine des énergies renouvelables et la mise au point de programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements seraient un excellent moyen de donner une impulsion majeure à l'économie verte dans le bassin méditerranéen,

Notant que le potentiel de création d'entreprises et d'emplois que présenterait une action sur la demande dans les municipalités, l'immobilier, les transports, l'industrie et le tourisme n'a pas encore été étudié à fond,

Conscients que l'émergence d'une position méditerranéenne forte et tournée vers l'avenir contribuerait à l'action menée au niveau mondial dans le cadre du processus inauguré par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et aiderait la communauté internationale à étudier les mesures d'adaptation et les possibilités de développement sobre en carbone dont pourrait bénéficier la région,

Décident par la présente Déclaration de lancer une Initiative méditerranéenne de lutte contre les changements climatiques.

L'Initiative méditerranéenne de lutte contre les changements climatiques entend contribuer à l'émergence d'économies à faibles émissions de carbone, sobres en ressources et résilientes face aux changements climatiques dans la région de la Méditerranée et a pour objectif de faciliter l'élaboration de stratégies d'adaptation aux changements climatiques et de développement sobre en carbone dans l'ensemble de cette région. Elle participera à l'action menée pour relever les défis particuliers auxquels sont confrontés les pays du bassin méditerranéen. L'Initiative entend formuler des positions méditerranéennes convergentes sur les changements climatiques qui manifesteront une ferme volonté de montrer l'exemple et d'agir au niveau international.

Les participants voient dans l'Initiative méditerranéenne de lutte contre les changements climatiques à la fois une initiative politique méditerranéenne autonome visant à renforcer les accords internationaux et régionaux grâce à des positions communes et des actions concrètes, et une initiative à base de projets à exécuter sous les auspices de l'Union pour la Méditerranée. L'Initiative vise à faciliter une meilleure collaboration dans l'ensemble de la région sur une série convergente de problèmes et d'opportunités et à faciliter l'exécution de projets de l'Union pour la Méditerranée. Elle offre sa collaboration à toutes autres initiatives à l'œuvre dans la Méditerranée auxquelles elle pourrait apporter une valeur ajoutée.

Les participants déclarent qu'ils sont des partenaires égaux au sein de l'Initiative méditerranéenne de lutte contre les changements climatiques et que toutes autres parties intéressées de la région peuvent s'associer à leur action et devenir elles aussi des partenaires égaux au sein de l'Initiative.

* * *

Dix-huit délégations politiques ont signé la présente déclaration commune dans le cadre d'une cérémonie présidée par le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République hellénique Spyros Kouvelis :

Albanie
Autorité nationale palestinienne
Bulgarie
Chypre
Croatie

Égypte
Ex-République yougoslave de Macédoine
France
Israël
Italie
Malte
Mauritanie
Monténégro
République hellénique
Roumanie
Serbie
Slovénie
Turquie
